

De l'hôpital au Territoire : rôle et place de l'information médicale

PROGRAMME

MATIN

8h30 - Accueil des participants

9h00 - Allocution d'ouverture

Cl. MARESCAUX, Présidente du CRAIM

J.-M. LASSERRE, Directeur du CHS de Bassens

9h15 - Apports de l'information médicale pour la construction et la typologie des territoires de santé et le calcul des OQOS

B. FERROUD-PLATTET, CRAM Rhône-Alpes

F. BOURGOIN, ARH Rhône-Alpes

9h45 - Questions de la salle

9h55 - Les bases PMSI régionales : information redondante ou outil d'intelligence stratégique ?

J.-F. BOTTON, C.H de Villefranche sur Saône et IFROSS

J.-B. CAPGRAS, IFROSS - Université Lyon 3

10h25—Questions de la salle

10h35- SNATIH, boîte à outils de l'établissement

A. DEVILLE, ATIH

11h05 - Questions de la salle

PAUSE

11h45 - pARHtage, portail collaboratif pour l'information et l'aide au pilotage sur l'organisation des soins

J. DUPONT, DHOS

F. BOURGOIN, ARH Rhône-Alpes

12h30 - Table ronde des interventions du matin

DEJEUNER

APRES-MIDI

14h00 – GCS de cardiologie : cliniques, établissements publics, médecins, soignants, administratifs, DIM : des points de vue compatibles ?

J. JUND, CH de la Région d'Annecy

F. DIAT et N. PESLIN, Générale de Santé

14h30 – Analyse concurrentielle et aide à la réorganisation de trois structures privées

A. ANDRE et C. ALIGNE, Générale de Santé

15h00 – En Sud Rhône-Alpes : rapprochement entre établissements publics de santé, une expérience en cours

J.-P. PICHETA, Hôpitaux Drôme-Nord

D. LE MAGNY, CH de Valence

15h30 – DIM de territoire : quelles organisations, quelles missions ?

J. FAUCONNIER, CHU de Grenoble

16h00 - Questions de la salle

Conclusion des travaux de la journée

Fin des travaux à 17 heures

A l'issue des travaux, une évaluation sera recueillie auprès des participants.

Public concerné :

*Présidents de CME et médecins cliniciens,
Directeurs et personnels de Direction,
Médecins et personnels des DIM,
Directeurs des systèmes d'information,
Responsables Qualité,
Usagers des Services de Santé*

Inscription

A retourner au CRAIM - Chez Mme Odile ROUILLY
1, route des Cadourats 38650 AVIGNONET

IDENTIFICATION

Nom :Prénom :

Fonction :

Etablissement :

Adresse complète :

Tél : Fax :

Mél : (obligatoire)

INSCRIPTION

Adhérent ATIMRA 40 € TTC

Adhérent CRAIM 60 € TTC

Non adhérent CRAIM ou ATIMRA..... 100 € TTC

REGLEMENT

Joint à l'inscription: par chèque à l'ordre du CRAIM

Facturation à l'établissement:
remplir et faire valider impérativement la convention de formation au verso. →

VALIDATION

Fait le à

Signature de l'intéressé(e) :

CONVENTION DE FORMATION ET PRISE EN CHARGE PAR UN ETABLISSEMENT

Compléter et faire valider le document au verso
par le service de formation continue de
l'établissement. →

Ce document tient lieu de convention de Formation Continue, il vous appartient
d'en conserver une copie avant renvoi.

Date limite des inscriptions : 7 novembre 2008
Nombre d'inscriptions limité à 150 personnes

Collège Rhône-Alpin de l'Information Médicale

Vu l'ensemble des textes portant organisation de la formation professionnelle permanente dans les établissements hospitaliers publics : loi du 16.07.1971, décret n° 75489 du 16.07.1975 (agents titulaires), décret n° 75517 du 30.03.1975 (agents non titulaires), circulaire d'application n° 31/DH/4 du 31.10.1978, entre l'Etablissement (1)

représenté par d'une part, et le COLLEGE RHÔNE-ALPIN DE L'INFORMATION MEDICALE (C.R.A.I.M.) représenté par sa Présidente d'autre part, il a été convenu et accepté réciproquement ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le C.R.A.I.M. réalise au profit de l'établissement ci-dessus l'action de formation : "Journée Annuelle du CRAIM 2008: De l'Hôpital au Territoire : Rôle et place de l'Information Médicale" le 20 novembre 2008 à Bassens (73).

ARTICLE 2 : BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation sera sanctionnée par une attestation de stage précisant le contenu du stage et sa durée.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ

Toute absence, accident ou manquement d'un agent en formation, devra faire l'objet de la part de l'organisme formateur d'une déclaration auprès du Directeur de son établissement d'origine.

ARTICLE 5 : ANNULATION

Tout stage annulé par le stagiaire ou son établissement sera facturé à 50%. Tout stage commencé est dû en totalité.

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES

L'établissement s'engage à verser à l'organisme formateur le montant des frais d'inscription pour le stagiaire (comprenant les conférences et le déjeuner). Le règlement sera effectué à l'issue du stage, dès réception de la facture correspondante établie par l'organisme formateur en deux exemplaires.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS, LITIGES

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, les deux parties signataires procéderont par accord amiable au règlement définitif de ladite convention.

Date :
Le président du C.R.A.I.M. Le co-contractant (cachet, signature)
Organisme de formation

C. Marescaux

C. MARESCAUX

(1) Indiquer l'adresse complète, le numéro de téléphone et éventuellement les coordonnées spécifiques du service de formation

Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 38 02581 38
auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes

Lieu du congrès :
AUDITORIUM— Bâtiment ACCUEIL (voir plan)

C.H.S de la Savoie
73000 BASSENS

<http://www.chs-savoie.fr/>

Plan d'accès

Anney et Grenoble, préférer l'autoroute A41 direction Chambéry

Lyon, préférer l'autoroute A43 direction Chambéry

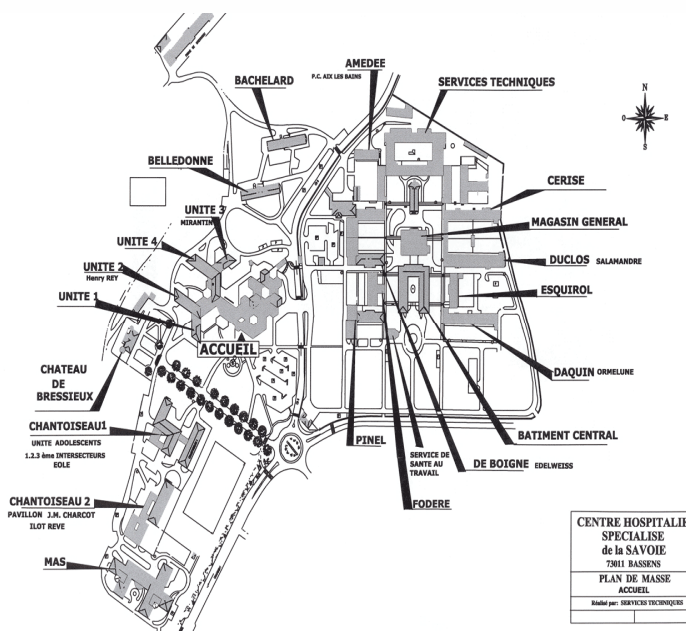
Puis prendre :

SORTIE n° 14 : direction CHAMBERY—Continuer sur N201/E70/E712

puis SORTIE n° 17— direction BASSENS.

Entrer dans Bassens et prendre à gauche au 1er rond-point

GPS : 45° 34' 28.20" N, 5° 56' 13.20" E



Collège Rhône-Alpin de l'Information Médicale
Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Téléphone/Télécopie : 04 76 34 15 86
Web : <http://www.craim.org> - Mèl : craim@craim.org

Journée du CRAIM 2008

Jeudi 20 Novembre 2008
CHS BASSENS (73)

De l'Hôpital au Territoire : rôle et place de l'Information Médicale

**COLLEGE RHÔNE-ALPIN DE
L'INFORMATION MEDICALE**

CRAIM

F O R M A T I O N S